

Rapport d'activité 2024

Cour d'appel Nouméa	CAD de la Nouvelle-Calédonie	Tribunal de première instance de Nouméa
Autres TJ : Néant		Population : 271 407 habitants
	Tél. : 00687 24 01 99 Adresse : rue de Metz, BP F4, 98848 Nouméa Cedex Courriel : cad-nouvelle-caledonie@justice.fr Site internet : www.cad.nc	0 MJD
	Date de la convention initiale : 28 septembre 2023 Date du dernier renouvellement : sans objet	Président : M. Gérald FAUCOU Tél. : 00687 27 93 73 Courriel : gerald.faucou@justice.fr ou p.tpi-noumea@justice.fr
MDPAAD : Mme Aude Le Hérisssier Tél. : 00687 25 09 32 Courriel : aude.leherissier@justice.fr ou sg.pg.ca-noumea@justice.fr	Régime : - Comptabilité publique - Personnel de droit public	Secrétaire général / Coordinateur : Mme Marie Matthéos Tél. : 00687 24 01 99 Courriel : marie.mattheos@justice.fr

Coordonnées du rédacteur du rapport : Mme Marie Matthéos

SOMMAIRE

Table des matières

1- Organisation et fonctionnement du CDAD :	3
1-1 Convention constitutive :	3
• <i>La convention constitutive initiale :</i>	3
1-2 Composition du CDAD :	3
• <i>Les membres de droit :</i>	3
• <i>Les membres associés :</i>	4
• <i>Les personnes qualifiées :</i>	4
1-3 Organes statutaires :	4
• <i>Réunions de l'assemblée générale :</i>	4
• <i>Réunions du conseil d'administration :</i>	4
2- Moyens attribués au CDAD :	5
2-1 Moyens budgétaires et comptables :	6
• <i>Budget :</i>	6
• <i>Comptabilité :</i>	8
2-2 Moyens en personnel du CDAD :	8
• <i>Personnel mis à disposition :</i>	8
• <i>Personnel recruté par le CDAD :</i>	8
• <i>Volontaire en service civique :</i>	9
• <i>Expérimentation SNU (service nationale universel):</i>	9
3- Actions menées par le CDAD :	9
3-1 Maillage territorial mis en place	10
3-2 Actions du CDAD :	11
• <i>Actions thématiques :</i>	11
• <i>Actions de communication</i>	11
• <i>Outils de communication</i>	11
4- Bilan de l'année 2024 :	12
5- Perspectives pour l'année 2025	12
5-1 Moyens prévisionnels :	12
5-2 Actions prévisionnelles :	14
5-3 Observations éventuelles :	15

1- Organisation et fonctionnement du CDAD :

1-1 Convention constitutive :

- La convention constitutive initiale :

Date de signature de la convention initiale :	28 septembre 2023
Date d'approbation :	6 octobre 2023
Date de publication :	7 novembre 2023
Durée :	Indéterminée
Comptabilité :	Publique
Date(s) de(s) annexe(s) financière(s) :	28 septembre 2023 4 juillet 2024 5 novembre 2025
Date(s) de(s) règlement(s) intérieur(s) :	Aucun
Date de signature d'un avenant : 1 ^{er} avenant	4 juillet 2024
Date d'approbation : 1 ^{er} avenant	8 août 2024
Date de publication : 1 ^{er} avenant	10 octobre 2024
Date de signature d'un avenant : 2e avenant	5 novembre 2024
Date d'approbation : 2e avenant	26 novembre 2024
Date de publication : 2e avenant	19 décembre 2024

1-2 Composition du CDAD :

- Les membres de droit :

L'Etat, représenté par	Haut-Commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie
- le préfet du département,	
- le président du TJ du chef-lieu du département,	Président du TPI de Nouméa
- et le procureur de la République près ce TJ	Procureur de la République près le TPI de Nouméa
Le département, représenté par le président du conseil départemental	
L'association départementale des maires	AMNC : Association des maires de Nouvelle-Calédonie AFM NC : Association française des maires de NC
L'Ordre des avocats du / de l'un des barreau(x) du département	Ordre des avocats du barreau de Nouméa
La caisse des règlements pécuniaires de ce barreau	Caisse des règlements pécuniaires des avocats du barreau de Nouméa
La chambre départementale des commissaires de justice	Chambre des huissiers de justice de NC
La chambre départementale des notaires	Chambre des notaires de NC

L'association ou les associations	ADAVI : association pour l'accès au droit et l'aide aux victimes UFC Que choisir
-----------------------------------	---

- Les membres associés :

- Le congrès de la Nouvelle-Calédonie (adhésion actée le 5 novembre 2024)
- Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie (adhésion actée le 4 juillet 2024)
- la province Sud (adhésion lors de la convention constitutive).

- Les personnes qualifiées :

Aucune

1-3 Organes statutaires :

- Réunions de l'assemblée générale :

AG du 4 juillet 2024

Ordre du jour :

- Approbation des comptes de l'exercice 2023
- Modifications de la Convention constitutive du CAD- NC (adhésion de nouveaux membres, apport de certains membres et rectifications sollicitées par la DGFIP)
- Perspectives pour 2024 (budget prévisionnel modifié et actions en cours)

AG du 5 novembre 2024

Ordre du jour :

Adhésion du congrès de la Nouvelle-Calédonie : mise au vote de l'avenant n°2 à la convention constitutive et de l'avenant n°2 à l'annexe financière

- Réunions du conseil d'administration :

CA du 22 février 2024 – Ordre du jour :

- Présentation par le Président du TPI et le Procureur de la République de la genèse du CAD-NC et des enjeux de l'accès au droit sur le territoire
- Présentation de la coordinatrice et de la comptable publique du CAD-NC

- Présentations des actions déjà menées par les différents acteurs et propositions d'action et de moyens
- Echange de vues – perspectives
- Synthèse par le commissaire du Gouvernement
- Clôture par le président

CA du 4 juillet 2024 – Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 22 février 2024
- Programme annuel d'activités et budget correspondant (actions nouvelles) :
 - Création d'un site internet
 - Augmentation du budget alloué au Point d'accès au droit (PAD) pénitentiaire en vue d'augmenter le nombre de permanences
 - Signature d'une convention avec le Barreau de Nouméa
 - Signature d'une convention avec la chambre des Notaires de NC
 - Signature d'une convention avec la chambre des Huissiers de NC
 - Création d'un point d'accès au droit à Koné
 - Recrutement par la Cour d'appel d'un assistant de justice mis à disposition du CAD-NC pour l'accueil téléphonique et physique du public
 - Mise en place d'un numéro vert
 - Choix d'une agence de communication pour la réalisation d'un logo et de supports de communication (flyers, affiches)
 - Mise en place des permanences par visio-conférence en lien avec les mairies
 - Participation du CAD-NC au dispositif Aller-Vers (financement des interventions de juristes)
 - Edition d'une plaquette d'information pour le service des tutelles et traduction en langues
- Modification du budget prévisionnel 2024
- Echange de vues sur l'identification des besoins de la population et sur de nouveaux projets à mettre en œuvre
- Evocation de l'ordre du jour de l'AG du même jour
- Questions diverses

CA du 5 novembre 2024 – Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du 4 juillet 2024
- Mise en ligne du site internet du CAD-NC consultable au lien suivant : www.cad.nc
- Point sur les actions en cours et mise au vote du budget rectificatif ordinaire pour l'année 2024
- Présentation et mise au vote du budget initial 2025
- Evocation de l'ordre du jour de l'assemblée générale
- Questions diverses

2- Moyens attribués au CDAD :

2-1 Moyens budgétaires et comptables :

- **Budget :**

- ❖ **Eléments généraux :**

L'année 2024 correspond à la première année d'activité du CAD-NC. Ce démarrage s'est fait dans des conditions financières favorables puisque, s'agissant des recettes, le CAD-NC a bénéficié, de deux dotations du Ministère de la Justice au titre des années 2023 et 2024. Il a également perçu une contribution du congrès de la Nouvelle-Calédonie et une petite subvention du FIPD.

Cependant l'exercice a été marqué par une grave crise insurrectionnelle qui a impacté les activités du CAD-NC, induisant un arrêt total pendant plusieurs semaines. La reprise progressive s'est faite avec la volonté d'adapter les offres d'accès au droit aux nouvelles difficultés rencontrées par la population calédonienne après les émeutes.

Les premières dépenses du CAD-NC, outre la rémunération du personnel (la coordinatrice) et du comptable public, ont consisté à reprendre à son compte et à augmenter le financement de missions d'accès au droit qui était jusqu'alors pris en charge par d'autres acteurs :

- Le point d'accès au droit pénitentiaire, jusque-là financé par le SPIP ;
- Le versement d'une subvention à l'association ADAVI, précédemment subventionnée, pour ses missions d'accès au droit, directement par la Cour d'appel de Nouméa, notamment.

Durant l'année, le souhait de développer le maillage territorial de l'accès au droit et de répondre aux différentes crises traversées par le territoire a conduit à :

- la création d'un point d'accès au droit à Koné (notamment en lien avec les conséquences sociales de la fermeture de l'usine KNS) ;
- la création d'une permanence d'accès au droit, opérée par le CAD-NC au sein du TPI.

Cette première année d'activité a également permis d'investir dans les outils de fonctionnement du CAD-NC :

- création d'un site internet,
- acquisition d'un système d'information financier (dont la facturation n'a été transmise qu'en début d'année 2025).

Une grande partie du budget voté en 2024 n'a pas été consommée, plusieurs projets n'ayant pas abouti. La plupart vont se concrétiser en 2025 : c'est notamment le cas de la mise en œuvre d'une convention avec le Barreau de Nouméa, qui prévoit le financement, par le CAD-NC de consultations d'accès au droit.

- ❖ **Pilotage budgétaire :**

Le CAD-NC n'a pas mis en place d'outil de pilotage budgétaire en 2024.

❖ **Montant du fonds de roulement et nombre de mois d'activité correspondant au 31 décembre de l'année 2024 :**

Le fonds de roulement au 31 décembre 2024 s'élève à 151 925,56 euros, soit 14 mois d'activité.

❖ **Conformité des contributions par rapport à l'annexe financière :**

Les contributions financières des membres du GIP sont conformes à l'annexe financière de la convention constitutive.

- Etat / FIPD : 1 000 €
- Congrès de la Nouvelle-Calédonie : 25 140,01 €

Plusieurs membres, tels que les associations de maires et la province Sud, proposent une contribution en nature sous forme de mise à disposition de locaux. Cette contribution est effective avec la mise à disposition de bureaux dans le cadre des point-justice itinérants.

L'association UFC Que choisir, a été très fragilisée en 2024 par les émeutes et leurs conséquences. Elle n'a pas été en mesure de tenir les permanences d'accès au droit. Elle a continué à accueillir les demandes du public qu'elle orientait vers l'ADAVI.

❖ **Contribution du ministère de la justice :**

	Montant demandé en 2024 par le CDAD	Montant délégué par la cour d'appel	Date de versement
Subvention initiale	129 088 €	129 088 €	
Subvention compl n° 1	12 900 €	12 900 €	
TOTAL :	141 988 €	141 988 €	
Pourcentage de la subvention du ministère de la justice par rapport aux autres contributions financières du CDAD :			84,45 %

❖ **Focus sur les consultations des professionnels du droit :**

	Avocats	%	Notaires	%	Commissaires de justice	%
Montant des consultations payées par le CDAD	0	0 %	0	0 %	0	0 %
Montant des consultations réalisées au titre d'un apport	21 370 €	100 %	10 475 €	100 %	10 475 €	100 %
TOTAL		100%		100%		100%

Le compte financier de l'exercice 2024 est joint au présent rapport.

- Comptabilité :

Le régime comptable choisi par le CAD-NC est celui de la comptabilité publique.

Les rapports avec l'agent comptable sont fluides.

En 2024, le CAD-NC a fait l'acquisition d'un système d'information financier. Le logiciel PEP édité par l'entreprise Inetum, compatible avec l'infocentre INFINOE a été choisi. Son acquisition représente un coût initial de 7 488,04 € et des coûts de maintenance annuelle de 2 738,04 € (une révision annuelle étant prévue au contrat).

L'agent comptable a été confronté à d'importantes difficultés de paramétrage du logiciel qui l'ont contraint à effectuer manuellement le compte financier de l'exercice.

2-2 Moyens en personnel du CDAD :

- Personnel mis à disposition :

2024 - Personnel mis à disposition							
Organisme d'origine (ex : ministère de la justice)	Nom	Prénom	Corps d'origine (ex : DSGJ, assistant de justice..)	Date de prise de fonction	Le cas échéant, date de fin de fonction	Quotité de travail (ex : 80 %)	Fonctions exercées

Le recrutement par la Cour d'appel de Nouméa d'un assistant de justice, en vue de sa mise à disposition du CAD-NC, a été initié en 2024 (des entretiens ont été réalisés et une candidate a été sélectionnée) puis abandonné en début d'année 2025 faute de financement disponible.

- Personnel recruté par le CDAD :

2024- Personnel recruté par le CDAD							
Nom	Prénom	Contrat et régime juridique (CDI-CDD / droit privé-droit public)	Montant de la rémunération	Date de prise de fonction	Le cas échéant, date de fin de fonction	Quotité de travail (ex : 80 %)	Fonctions exercées
MATTHEOS	Marie	CDD de droit public	3892,50 €/mois (brut global)	20 février 2024	13 juin 2025	70%	Juriste Coordinatrice

- Volontaire en service civique :

2024 - Volontaire en service civique

Nom	Prénom	Date de prise de fonction	Date de fin de fonction	Missions confiées

- Expérimentation SNU (service nationale universel):

Néant.

3- Actions menées par le CDAD :

Créé en fin d'année 2023, le CAD-NC a réellement débuté ses activités en février 2024, avec le recrutement de son premier et unique agent, un juriste-coordonateur.

L'année 2024 a donc été celle de la mise en route, avec le souci de s'implanter dans le paysage institutionnel, de soutenir les acteurs de l'accès au droit déjà à l'œuvre et de développer le maillage territorial, tout en s'adaptant au contexte de crise.

Les premières actions du CAD-NC, ont consisté à reprendre à son compte des missions d'accès au droit qui étaient financées par d'autres acteurs :

- Les points d'accès au droit au centre pénitentiaire de Nouméa et au centre de détention de Koné, jusque-là financé par le SPIP (dont le financement a été augmenté en cours d'année) ;
- Le subventionnement de l'association ADAVI, acteur majeur de l'accès au droit en Nouvelle-Calédonie, a été substantiellement augmenté en 2024 (par rapport à la subvention qui avait été versée en 2023 par la cour d'appel).

Par la suite le CAD-NC a cherché à développer le maillage territorial de l'accès au droit et à s'adapter aux crises traversées par le territoire. Cette démarche a conduit à ouvrir en juin 2024 un point d'accès au droit à Koné, dont la population a été très impactée par la fermeture de l'usine KNS.

Le CAD-NC a également ouvert, en juillet 2024, une permanence d'accès au droit au TPI de Nouméa. Cette permanence généraliste avait notamment pour but de répondre aux très nombreuses sollicitations des personnes ayant perdu leur emploi suite aux émeutes et aux destructions qui ont duré plusieurs semaines à compter du 13 mai 2024.

Le CAD-NC a également travaillé à la mise en place de conventions avec les professionnels du droit :

Avec les notaires et les huissiers de justice : une convention a été signée avec chacune des chambres pour mettre en place des bons de consultations gratuites (50 consultations par an) et assurer leur diffusion auprès du public. Ces consultations sont réalisées au sein des études

des professionnels concernés. En 2024, seuls quelques bons ont été distribués mais la demande devrait augmenter significativement en 2025.

Avec le Barreau : un projet de convention a été préparé pour la mise en œuvre de deux dispositifs nouveaux, lesquels devaient s'ajouter aux permanences gratuites déjà opérées par les avocats :

- Des permanences de consultations gratuites délocalisées à Koné et aux Iles Loyauté, ainsi que dans le grand Nouméa (Dumbéa, Mont Dore et Païta)
- La délivrance de bons de consultation en cabinet réservés aux victimes de violences intrafamiliales.

Cependant, cette convention n'a été signée que le 10 décembre 2024 pour une effectivité à compter de 2025. En effet, des difficultés relatives au fondement juridique du financement de cette convention ont conduit à attendre le feu vert de la chancellerie qui n'est parvenu qu'en novembre.

Le CAD-NC a mis en place un site internet qui lui permet de communiquer en temps réel sur l'offre d'accès au droit et d'offrir au public un point de contact par mail.

Il n'existe pas de schéma directeur.

3-1 Maillage territorial mis en place

En 2024, le maillage territorial directement opéré par le CAD-NC était le suivant :

Trois point-justice généralistes, dont deux en juridiction :

- Permanences d'accès au droit de l'ADAVI à son siège, à Nouméa, tous les jours (2012 personnes reçues),
- Point-justice du TPI de Nouméa : permanences du Barreau à la maison de l'avocat le jeudi après-midi (348 personnes reçues), et permanences du CAD-NC les lundis et jeudis matin (164 personnes reçues),
- Point-justice de la section détachée de Koné (74 personnes reçues).

Trois point-justice spécialisés :

- Permanences itinérantes de l'ADAVI à Mont Dore (Boulari et Plum), Bourail, Dumbéa et l'Île des Pins (318 personnes reçues),
- Point d'accès au droit du centre pénitentiaire de Nouméa (128 personnes reçues),
- Point d'accès au droit du centre de détention de Koné (99 personnes reçues).

Le nombre total des personnes reçues dans ces différents lieux s'élève à 3143.

Il existait en outre d'autres dispositifs, mis en œuvre par différents acteurs : les provinces ont chacune son service d'accès au droit. Certaines communes financent directement des prestations d'accès au droit pour leurs administrés. La chambre de commerce et d'industrie propose des consultations gratuites d'avocats en droit des affaires au profit des chefs d'entreprise.

- ❖ Articulation avec les MJD

Il n'existe pas de MJD en Nouvelle-Calédonie.

3-2 Actions du CDAD :

- Actions thématiques :

- ❖ En faveur des détenus :
- ❖ En faveur des personnes étrangères :
- ❖ En faveur des personnes en situation de handicap :
- ❖ En faveur des personnes hospitalisées :
- ❖ En faveur des jeunes :

Participation à la journée des droits de l'enfant (présence d'un juriste de l'ADAVI dans le cadre du dispositif Aller Vers, 20 novembre 2024)

- ❖ En faveur des personnes âgées :
- ❖ En faveur des personnes en situation précaire :
- ❖ En faveur des femmes victimes de violences conjugales :

Participation aux ateliers du Grenelle contre les violences conjugales et intrafamiliales mis en place par le gouvernement de la NC (25 avril 2024)

- ❖ En faveur des familles :
- ❖ Autre :

- Actions de communication

En décembre 2024, la coordinatrice du CAD-NC a participé à une émission de radio, « *le magazine citoyen* » (RRB) pour présenter le CAD-NC, suite à la signature de la convention sur le Point Justice de Dumbéa

- Outils de communication

En 2024, le CAD-NC a mis en place un site internet, mis en ligne en août 2024.

Par ailleurs, la province Sud met à disposition, au titre de sa participation au groupement, un guide des droits des femmes et de la famille, mis à jour en mai 2024, disponible via le site internet du CAD-NC.

4- Bilan de l'année 2024 :

L'année 2024, en tant que première année d'activité du CAD-NC fut une année de mise en route et de lancement de plusieurs projets, dont certains se concrétiseront en 2025, visant à étoffer et structurer l'offre d'accès au droit.

Cette année a vu l'adhésion au groupement d'institutions majeures de la Nouvelle-Calédonie, le gouvernement et le congrès, ce qui a permis d'ancrer le CAD-NC dans le paysage institutionnel territorial. L'adhésion de la province Nord et de la province des Iles Loyautés ne semble malheureusement pas devoir aboutir prochainement mais reste un objectif souhaitable. Des démarches en ce sens continuent à être entreprises.

Le lien avec les structures coutumières n'a pas pu se développer malgré les efforts de rapprochement du CAD-NC.

Cette année a été largement marquée, en Nouvelle-Calédonie, par une très grave crise insurrectionnelle à compter du 13 mai 2024, laquelle a entraîné de nombreuses destructions d'entreprises, un accroissement massif du chômage et une grande précarisation d'une partie de la population. Le tissu économique s'est fortement dégradé.

De nombreuses structures d'aide à la population ont fermé leurs portes, y compris en matière d'accès au droit. Les financements publics locaux dans le domaine social et en faveur des associations ont été considérablement réduits, mettant en péril une grande partie du tissu associatif.

Dans ce contexte, la pérennité du financement de l'Etat à la politique d'aide à l'accès au droit via le CAD-NC est apparue comme un gage de stabilité, d'autant plus précieux que les besoins de la population ne cessaient de croître. La diversification du financement du CAD-NC demeure un défi.

Parmi les difficultés rencontrées, il convient enfin de souligner que le Conseil de l'accès au droit s'est heurté à l'impossibilité de souscrire une assurance responsabilité civile professionnelle susceptible de couvrir ses activités. Aucune des sociétés d'assurance œuvrant sur le territoire de la Nouvelle-Calédonie n'accepte d'assurer les activités juridiques.

5- Perspectives pour l'année 2025

5-1 Moyens prévisionnels :

MJ/SG/SADJAV/BADM - Rapport d'activité 2024

Les recettes attendues en 2025 sont :

Report à nouveau	40 837,51 €	4 873 210 XPF
Dotation du MJ 2025	130 000,00 €	15 513 121 XPF
Subvention FIPD à demander	1 000,00 €	119 332 XPF
Contribution du congrès NC	25 140,07 €	3 000 000 XPF
Total	196 977,59 €	23 505 663 XPF

Subvention du MJ : la somme de 155 000 euros avait été demandée ; le CAD-NC a cependant été informé le 19 mars 2025 que le montant de la dotation 2025 s'élevait à 130 000 euros.

Dépenses prévues en 2025 :

Personnel		
Rémunération du coordonnateur	61 880,72 €	7 384 332 XPF
Rémunération du comptable public	5 197,65 €	620 244 XPF
TOTAL PERSONNEL	67 078,37 €	8 004 576 XPF
Fonctionnement		
Frais de déplacement du coordonnateur	2 000,00 €	238 663 XPF
Frais d'hébergement du coordonnateur	500,00 €	59 666 XPF
Frais de restauration du coordonnateur	500,00 €	59 666 XPF
Fournitures de bureau	300,00 €	35 800 XPF
Système d'information financier PEP Inetum	7 488,04 €	893 561 XPF
Convention de prestation informatique Tiarhe	105,09 €	12 540 XPF
Téléphonie (ligne mobile)	251,40 €	30 000 XPF
TOTAL FONCTIONNEMENT	11 144,53 €	1 329 895,15 €
Communication		
Site internet, maintenance annuelle	852,75 €	101 760 XPF
Création d'une page FB	678,78 €	81 000 XPF
Communication	1 676,00 €	200 000 XPF
TOTAL COMMUNICATION	3 207,53 €	382 760 XPF
Intervention		
PAD Pénitenciaire Nouméa et Koné	25 810,41 €	3 080 000 XPF
Subvention ADAVI	25 000,00 €	2 983 293 XPF
Point d'accès au droit à Koné, Koumac, Poindimié	19 274,01 €	2 300 000 XPF
Convention avec le Barreau	45 461,52 €	5 425 000 XPF
TOTAL INTERVENTION	115 545,94 €	13 788 293 XPF
TOTAL GENERAL	196 976,36 €	23 505 524 XPF

Fonds de roulement prévisionnel au 31/12/2025 111 089,21 € 13 256 464 XPF

Effectifs prévisionnels :

Mme Marie Matthéos, actuelle coordinatrice, quittera ses fonctions le vendredi 13 juin 2025.

Le conseil d'administration du CAD-NC, lors de sa réunion du 6 mars 2025, a autorisé le recrutement direct de son successeur, à défaut d'une mise à disposition par l'un des membres du groupement ou d'un détachement.

La demande de mise à disposition d'un assistant de justice reste d'actualité, notamment pour pouvoir faire face à la charge de travail induite par le succès des propositions du CAD-NC auprès du public et par la mise en place prochaine d'un numéro vert de l'accès au droit.

A défaut, le recrutement direct d'un stagiaire étudiant serait souhaitable.

5-2 Actions prévisionnelles :

Le CAD-NC a travaillé en 2024 sur plusieurs projets qui se concrétiseront en 2025, dont l'objet est de renforcer le maillage territorial et de diversifier le profil des intervenants :

- La signature d'une convention avec le Barreau pour permettre la mise en œuvre de consultations juridiques gratuites assurées par les avocats en différents lieux du territoire (Koné, Iles Loyautés, communes du grand Nouméa) et la délivrance de bons de consultations aux victimes de violences intrafamiliales ;
- La signature de conventions avec de nouvelles communes pour la multiplication des points justice itinérants :
 - > Dans l'agglomération de Nouméa, à Dumbéa, Païta et Mont Dore,
 - > En zone rurale, à Thio (province Sud), Koumac et Poindimié (province Nord),
 - > Sur les îles Loyautés, à Lifou et Maré.

Ces points justice itinérants seront pris en charge par l'ADAVI (en province sud et aux îles) ou par une juriste indépendante (en province Nord).

La création d'une page Facebook du CAD-NC est en cours.

En début d'année 2025, le CAD-NC est devenu contributeur du site internet <https://service-public.nc>. Ce site, mis en œuvre par le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, vise à guider les usagers calédoniens en centralisant des informations fiables et actualisées sur les démarches administratives.

En Nouvelle-Calédonie, le développement de la médiation conventionnelle est entravé par l'absence d'aide au financement (comme cela existe en métropole avec le conventionnement CAF). Le CAD-NC souhaite développer la communication sur la médiation et travailler avec le bureau d'aide judiciaire et le service des affaires familiales du tribunal sur un circuit court qui inciterait les parties à recourir à la médiation judiciaire.

Le CAD-NC souhaite développer un partenariat avec la Direction de la gestion et de la réglementation des affaires coutumières et avec le sénat coutumier afin de mieux affirmer son ancrage dans le paysage institutionnel spécifique de la Nouvelle-Calédonie. A titre d'exemple, un travail sur les modalités de reconnaissance d'enfant par les détenus de statut coutumier et sur de possibles interventions d'officiers publics coutumiers en détention est en cours.

La mise en œuvre du passeport Educdroit à titre expérimental, en partenariat avec le Vice-Rectorat de Nouvelle-Calédonie, est programmée. Elle nécessitera une adaptation aux spécificités juridiques de la Nouvelle-Calédonie.

Le CAD-NC travaille à la mise en place d'un numéro vert de l'accès au droit en lien avec la Chancellerie, laquelle pilote ce sujet.

5-3 Observations éventuelles :